

Nue-Propriété

Droit réel principal, issu du démembrement de la pleine propriété (selon la règlementation en vigueur en date du 31/12/2003)

L'ESSENTIEL

- Droit réel principal, issu du démembrement de la pleine propriété
- Donne à son titulaire le droit de **disposer d'un bien**, mais ne lui en confère ni l'usage ni la jouissance, lesquels sont les prérogatives de l'usufruitier

LES AVANTAGES

- Déduction de la totalité des intérêts sur les revenus fonciers existants ou à venir pendant **10 ans**
- ISF et taxe foncière à la charge de l'usufruitier
- Aucun impôt supplémentaire

LES CONTRIBUABLES CONCERNÉS

• Les contribuables imposés à l'ISF ou fortement imposés

LES OBJECTIFS

- Réaliser une acquisition immobilière dans des conditions tarifaires et de sécurisation optimales
- Investir en éliminant tous risques ou contraintes locatives
- L'investissement est totalement orienté vers la capitalisation



LOGISNEUF VOUS PROPOSE **UN ENTRETIEN PERSONNALISÉ**

Contactez-nous dès maintenant! Prenez rendez-vous au :

0 800 88 11 15 Service & appel gratuits